



Conseil économique et social

Distr. générale
17 juin 2014

Français
Original: anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique Comité du développement social

Troisième session

Bangkok, 18-20 août 2014

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

Examen de l'orientation du programme et des produits prévus dans le domaine du développement social pour la période biennale 2016-2017

Examen de l'orientation du programme et des produits prévus dans le domaine du développement social pour la période biennale 2016-2017

Note du secrétariat

Résumé

Le présent document contient les propositions d'orientation pour l'élaboration du programme de travail dans le domaine du développement social pour la période biennale 2016-2017, qui relève du sous-programme 6 du programme 16 relatif au développement économique et social en Asie et dans le Pacifique. Les orientations proposées s'inscrivent dans le cadre de la stratégie du sous-programme pour la période biennale 2016-2017, qui a été présentée au Comité consultatif des représentants permanents et d'autres représentants désignés par les membres de la Commission le 23 janvier 2014 et approuvée par la Commission à sa soixante-dixième session le 23 mai 2014.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Priorités de fond	1
II. Orientations du programme.....	2
Annexe	
Le cadre stratégique 2016-2017, tel qu'approuvé par la Commission à sa soixante-dixième session, le 23 mai 2014.....	6

I. Priorités de fond

1. Pour aider les États membres de la région Asie-Pacifique à s'adapter aux nouvelles tendances dans le domaine du développement social, notamment aux défis liés au renforcement des inégalités, il est proposé de

* E/ESCAP/CSD(3)/L.1/Rev.1.

définir les priorités de fond dans le domaine du développement social pour la période biennale 2016 à 2017 comme suit:

- a) Répondre au défi de l'évolution de la situation démographique;
- b) Promouvoir l'égalité des droits et des chances pour les femmes et les groupes socialement vulnérables;
- c) Renforcer la protection sociale et favoriser des emplois décents pour tous.

2. Les priorités ci-dessus sont alignées sur le cadre stratégique au titre du sous-programme 6 du programme 16 sur le développement économique et social en Asie et dans le Pacifique présenté au Comité consultatif des représentants permanents et d'autres représentants désignés par les membres de la Commission (CCRP) le 23 janvier 2014 et approuvé par la Commission le 23 mai 2014. Le cadre stratégique est reproduit à l'annexe du présent document afin d'en faciliter la consultation par le Comité.

3. Ces priorités de fond devront faire l'objet de travaux de recherche et d'analyse qui constitueront une base solide pour la mise en place d'une plateforme de savoir régionale de nature à renforcer les capacités des institutions dans la région Asie-Pacifique. La CESAP mettra à profit sa fonction fédératrice pour faire en sorte que les conclusions des analyses et des recherches de fond du secrétariat contribuent aussi à l'élaboration de normes et règles régionales permettant de surmonter les difficultés liées au développement social dans la région.

II. Objet du programme

4. Conformément aux priorités de fond ci-dessus et aux modalités de mise en œuvre, il est proposé d'axer les programmes sur les domaines suivants pendant la période biennale 2016-2017.

a) Recherche et analyse

i) La priorité sera accordée au renforcement des données de référence sur des questions liées à l'accroissement des inégalités et des vulnérabilités sociales, l'objectif étant de soutenir les États membres dans leurs efforts de consolidation du pilier social du développement durable. À cette fin, le secrétariat entreprendra des travaux de recherche et d'analyse et concevra des produits axés sur le savoir, notamment une base de données contenant des indicateurs sur la population et la situation socioéconomique pour la région Asie-Pacifique. Une version améliorée de la «boîte à outils de protection sociale» - plateforme de connaissance en ligne conçue pour aider les États membres à édifier des systèmes de protection sociale plus solides et plus complets - sera créée afin de prendre en compte les paramètres nationaux propres aux pays;

ii) Des publications analytiques mettant l'accent sur les questions clés du développement social dans la région seront produites. Elles porteront notamment sur les thèmes suivants:

- a) «Libérer le potentiel que représentent les jeunes», qui étudiera les liens entre l'exclusion des jeunes et le développement durable dans la région.
- b) Les incidences économiques du vieillissement de la population dans la région Asie-Pacifique et les moyens de tirer

parti du «deuxième dividende démographique» en examinant les conséquences actuelles et futures du vieillissement de la population sur le marché du travail et en identifiant les politiques permettant de tirer parti du deuxième dividende démographique;

c) Le «Rôle dynamique de transformation joué par les femmes», qui portera sur la nature et le rôle dynamique de transformation que jouent les femmes et leur contribution à la réalisation de l'objectif d'égalité entre les sexes et de développement inclusif et durable;

d) «Faire une place à chacun: améliorer l'accessibilité des personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique», qui examinera, entre autres choses, le coût de l'exclusion des personnes handicapées;

iii) Seront également élaborés des documents de travail et d'orientation sur des questions clés du développement social qui ont un impact sur les inégalités et les vulnérabilités dans la région, notamment les mesures de protection sociale visant à réduire les inégalités et les vulnérabilités, et les mécanismes d'aide au revenu, comme les pensions pour les personnes âgées, mais aussi l'égalité entre les sexes, et l'autonomisation et le rôle moteur des femmes dans le domaine économique. Des matériels techniques sur les jeunes, le vieillissement, les migrations internationales et le VIH seront également produits. De plus, des enquêtes et des projets de recherche innovants seront réalisés afin de disposer d'éléments concrets nécessaires à l'élaboration des politiques;

iv) Le périodique *Asia-Pacific Population Journal* continuera d'être publié afin d'encourager les travaux de recherche sur les questions de population et de développement et de fournir ainsi une base d'éléments probants pour l'élaboration de politiques démographiques dans la région. *Disability at a Glance*, une publication récurrente qui donne un aperçu régional des politiques et pratiques en matière de handicap et fournit des données et des informations sur les pays, sera aussi produite pour aider à la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon visant à « faire du droit une réalité » pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique.

b) Activités intergouvernementales et fixation de normes

Les efforts porteront essentiellement sur le renforcement du rôle de l'Asie-Pacifique en vue de créer un consensus intergouvernemental sur la mise en œuvre accélérée des engagements convenus sur les plans international et régional. En prenant pour base des activités intergouvernementales de recherche et d'analyse des données factuelles et les conclusions des programmes de renforcement des capacités, le secrétariat essaiera de renforcer les normes et règles convenues au niveau régional afin de promouvoir le développement inclusif et durable. Les principales conférences intergouvernementales d'examen qui auront lieu pendant la période biennale 2016-2017 sont énumérées ci-après:

i) *Examen à mi-parcours de la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées*, qui devrait faire le point sur les progrès accomplis et ceux restant à faire dans la réalisation des engagements contenus dans la *Stratégie d'Incheon visant à « faire du droit une réalité » pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique* ;

ii) *La Conférence intergouvernementale Asie-Pacifique sur le renforcement de la participation des jeunes et des politiques inclusives*, qui devrait déboucher sur l'adoption d'un document de consensus énumérant les priorités et actions régionales propres à répondre aux besoins des jeunes et à favoriser leur participation à l'élaboration des politiques;

iii) *Le troisième examen régional du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement en Asie et dans le Pacifique*, qui devrait permettre de faire le bilan des progrès accomplis et des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement dans la région. Ces conclusions régionales devraient contribuer à l'examen d'ensemble de la mise en œuvre du plan en question et servir de base à l'élaboration d'un cadre régional pour des actions et des stratégies de préparation au vieillissement rapide de la population de la région Asie-Pacifique.

c) Coopération technique

Le secrétariat entreprendra une série de projets de coopération technique pour répondre aux besoins régionaux dans un cadre de coopération régionale. Les modalités de mise en œuvre seront axées sur le renforcement des capacités institutionnelles pour améliorer l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, le partage des connaissances, la formation et les échanges de bonnes pratiques. Les résultats des projets viendront éclairer les travaux analytiques et intergouvernementaux du secrétariat.

i) Les capacités des États membres de dégager les grandes tendances et dynamiques démographiques de la région et d'y faire face seront ainsi renforcées, notamment par la mise en œuvre d'activités de coopération technique permettant de mieux connaître la contribution économique des migrants dans les pays d'origine et d'accueil, de mieux protéger les droits des migrants et d'améliorer les statistiques sur les migrations internationales. Des activités de coopération technique seront aussi entreprises pour donner les moyens aux institutions nationales de promouvoir et de protéger les droits des personnes âgées. De plus, les capacités des États membres de mettre en œuvre des politiques adaptées en faveur de la jeunesse et d'accroître la participation des jeunes au développement inclusif et durable seront également renforcées;

ii) Les capacités des États membres d'élargir la protection sociale tout au long de la vie seront renforcées, s'agissant notamment des personnes âgées et des personnes vivant avec le VIH ou affectées par le VIH;

iii) Les capacités seront renforcées pour accélérer la réalisation des engagements internationaux portant sur la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation de celles-ci, notamment leur autonomisation économique et leur rôle moteur dans ce domaine dans la région Asie-Pacifique.

d) Coordination avec d'autres entités des Nations Unies pour créer des synergies et des complémentarités et concrétiser l'objectif d'unité d'action des Nations Unies:

En tant qu'instance assurant la présidence du Mécanisme de coordination régionale pour la région de l'Asie et du Pacifique, le secrétariat continuera de promouvoir la cohérence et les synergies

dans l'action du système des Nations Unies en matière de développement social. Le secrétariat assurera la coprésidence des Groupes de travail thématiques du Mécanisme de coordination et contribuera à leurs travaux, qu'il s'agisse du Groupe de travail thématique sur les questions de migrations internationales, y compris la traite des êtres humains, du Groupe de travail thématique sur l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes ou du Groupe de travail thématique sur la jeunesse du Mécanisme de coordination régionale et du Groupe des Nations Unies pour le développement. Le secrétariat continuera de coopérer avec les entités concernées dans la planification commune et la mise en œuvre conjointe des activités, s'il y a lieu, afin de renforcer l'impact des activités des Nations Unies dans le secteur social en Asie et dans le Pacifique.

Dans tous les volets du programme, le secrétariat s'emploiera à faire avancer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, tout en tenant compte de l'impact variable des tendances et politiques du développement social selon le sexe.

Annexe

Le cadre stratégique 2016-2017, tel qu'approuvé par la Commission à sa soixante-dixième session, le 23 mai 2014^a

Sous-programme 6 Développement social

Objectif de l'Organisation : Renforcer la coopération régionale pour bâtir une société intégrée qui assure la protection, l'autonomisation et l'égalité de tous les groupes sociaux en Asie et dans le Pacifique

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Renforcement des connaissances, des capacités et de la coopération régionales pour répondre aux tendances en matière de population et de développement, notamment au regard de l'égalité des sexes, en Asie et dans le Pacifique	<p>a) i) Pourcentage de personnes interrogées ayant amélioré leurs connaissances grâce aux analyses de la CESAP sur les tendances en matière de population et de développement, notamment au regard de l'égalité des sexes</p> <p>ii) Pourcentage de participants ayant amélioré leurs connaissances et compétences grâce aux réunions et aux ateliers de la CESAP sur le vieillissement de la population, la migration et le développement, l'épanouissement des jeunes et d'autres questions relatives à la population, notamment au regard de l'égalité des sexes</p> <p>iii) Nombre d'initiatives prises par les États membres par référence à des cadres régionaux pour promouvoir les politiques et les programmes en matière de population et de développement, notamment au regard de l'égalité des sexes</p>
b) Renforcement des connaissances, des capacités et de la coopération régionales, le but étant de consolider les systèmes de protection sociale, notamment en matière de santé et d'égalité des sexes, en Asie et dans le Pacifique	<p>b) i) Pourcentage de personnes interrogées ayant amélioré leurs connaissances grâce aux analyses de la CESAP sur les politiques de protection sociale et les pratiques de référence, concernant notamment la santé et l'égalité des sexes</p> <p>ii) Pourcentage de participants ayant amélioré leurs connaissances et compétences grâce aux réunions et aux ateliers de la CESAP sur les systèmes de protection sociale, la prévention du VIH/sida, le traitement, la prise en charge et les services d'appui,</p>

^a Le cadre stratégique du programme 16 sur le développement économique et social en Asie et dans le Pacifique a été approuvé par la Commission à sa soixante-dixième session, comme indiqué dans la décision 70/3 de la Commission.

-
- notamment au regard de l'égalité des sexes
- iii) Nombre d'initiatives prises par les États membres et les parties prenantes par référence à des cadres régionaux pour renforcer les systèmes de protection sociale, notamment l'accès aux soins de santé et la prise en compte de la problématique hommes-femmes
- c) Renforcement des connaissances, des capacités et de la coopération régionales, le but étant de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en Asie et dans le Pacifique
- c) i) Pourcentage de personnes interrogées ayant amélioré leurs connaissances grâce aux analyses de la CESAP sur les politiques et les programmes relatifs à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
- ii) Pourcentage de participants ayant amélioré leurs connaissances et compétences grâce aux réunions et aux ateliers de la CESAP sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
- iii) Nombre d'initiatives prises par les États membres sur la base de cadres régionaux pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
- d) Renforcement des connaissances, des capacités et de la coopération régionales, le but étant de promouvoir les droits des personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique
- d) i) Pourcentage de personnes interrogées ayant amélioré leurs connaissances grâce aux analyses de la CESAP sur les politiques et les programmes relatifs aux droits des personnes handicapées
- ii) Pourcentage de participants ayant approfondi leurs connaissances et compétences grâce aux réunions et aux ateliers de la CESAP sur le développement qui prend en compte la question du handicap et sur la Convention relative aux droits des personnes handicapées
- iii) Nombre d'initiatives prises par les États membres par référence à des cadres régionaux visant à promouvoir la mise en œuvre régionale de la Stratégie d'Incheon intitulée « Make the Right Real » (Concrétiser les droits) pour les personnes handicapées dans la région Asie-Pacifique, notamment l'objectif 6 (assurer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes)
-

Stratégie

16.35 L'exécution du sous-programme est confiée à la Division du développement social. L'orientation stratégique du sous-programme découle essentiellement des engagements souscrits aux conférences intergouvernementales pertinentes de l'ONU, notamment le Sommet mondial pour le développement social, le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention relative aux droits des personnes handicapées, la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement de 2002, le Programme d'action mondial pour la jeunesse, la Déclaration du Millénaire (voir la résolution 55/2 de l'Assemblée générale), ainsi que des engagements pris par l'Assemblée générale dans le document final intitulé « Tenir ses promesses : unis pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement » (résolution 65/1) et dans la Déclaration politique sur le VIH/sida : « Intensifier nos efforts pour éliminer le VIH et le sida ») (annexe à la résolution 65/277 de l'Assemblée générale); elle sera également influencée par le programme de développement pour l'après-2015 (après adoption par l'Assemblée générale). Parmi les mandats régionaux qui ont influé sur l'orientation de ce sous-programme figurent les textes issus de la Stratégie d'Incheon, de la Déclaration de Bangkok sur l'examen de l'application du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement en Asie et dans le Pacifique, la Déclaration de Bangkok sur Beijing+15, le document final sur la Réunion intergouvernementale de haut niveau chargée d'examiner les progrès accomplis vers la réalisation des engagements pris dans la Déclaration politique sur le VIH/sida et des objectifs du Millénaire pour le développement et la déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le développement adoptée par vote à la sixième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique.

16.36 Ce sous-programme visera à promouvoir la réforme des politiques et des institutions. Il intéressera principalement les institutions et responsables gouvernementaux, en particulier ceux qui sont chargés de formuler, de mettre en œuvre et de gérer les politiques et les programmes de développement social. La stratégie consistera principalement à effectuer des travaux d'analyse et de recherche appliquée sur les politiques, les stratégies et les programmes sociaux, ainsi qu'à concevoir des produits axés sur le savoir pour permettre aux gouvernements de prendre des décisions fondées sur des données factuelles. Il s'agira d'analyser et de constater les pratiques de référence en matière de systèmes de protection sociale, notamment celles qui prennent en compte la problématique hommes-femmes et répondent aux besoins des groupes vulnérables de la société, le but étant de les adapter et de les généraliser dans la région, de mettre en relief le rôle fédérateur de la Commission, en particulier pour ce qui est de promouvoir la coopération régionale et d'aider à dégager un consensus autour de l'accélération de la réalisation des engagements internationaux dans les domaines de la population et du développement, de la problématique hommes-femmes et de l'intégration sociale des groupes vulnérables, d'accroître l'assistance technique aux pays en développement, notamment ceux dans une situation particulière, pour leur permettre de renforcer leurs capacités nationales, notamment par le partage des solutions possibles, des expériences concluantes et des pratiques de

référence, dans le cadre du transfert de connaissances et de compétences dans différents domaines touchant au développement social et de la coopération Sud-Sud. Le sous-programme agira sur plusieurs fronts pour intégrer des questions intersectorielles telles que l'égalité des sexes et le respect des droits dans les politiques et les programmes. Il renforcera les partenariats établis avec un éventail de parties concernées, y compris des organisations de la société civile et des instituts de recherche. Il agira en coordination étroite avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et d'autres organisations internationales afin de créer des effets de synergie et d'avoir un maximum de retentissement dans la région.
